Délibération n°2024/18

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2,
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Règlement des études Mastères Spécialisés
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le Règlement des études de mastère spécialisé comme joint à la présente délibération. Le règlement ainsi modifié sera applicable à compter de la rentrée universitaire de septembre 2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 4

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 20 juin 2024

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/06/2024
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/06/2024